

17e Session de l'Assemblée générale de l'UICN San José, Costa Rica, 1er au 10 février 1988

17.55 PATRIMOINE MONDIAL DE TASMANIE OCCIDENTALE, AUSTRALIE ETAPE II DU PLAN DE PROTECTION

RECONNAISSANT que la Tasmanie occidentale constitue l'une des plus grandes zones sauvages de région tempérée au monde et que la zone qui correspond à la deuxième étape du plan de protection contient des forêts d'eucalyptus géants, y compris les plus grandes plantes à fleurs au monde, fournit un refuge à de nombreuses espèces de plantes et d'animaux du Gondwana. constitue le seul plateau libre de glace de l'hémisphère sud et comporte des parcelles importantes de communautés alpines et de forêts pluviales sensibles au-feu ;

CONSCIENTE que:

- a. les principales menaces qui pèsent sur ces forêts sont L'exploitation forestière et les feux d'origine humaine ;
- b. L'UICN a instamment demandé que les régions de "Walls of Jerusalem" et "Denison-Spires" soient incluses dans le bien du patrimoine mondial de Tasmanie occidentale;
- c. le gouvernement de l'Australie a ouvert une instruction sur les zones de "Southern Forests" et "Lemonthyme" de la deuxième étape du plan de protection ;
- d. la commission du patrimoine australien a souligné en janvier 1988 l'importance mondiale des valeurs naturelles et culturelles de la région correspondant à la deuxième étape;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 1er au 10 février 1988 à San José, Costa Rica, pour sa 17e Session :

1. ENGAGE le gouvernement de Tasmanie à cesser toutes les opérations d'exploitation forestière dans la zone de Tasmanie occidentale couverte par la deuxième étape.
2. DEMANDE au gouvernement de l'Australie, en consultation avec le gouvernement de Tasmanie, de prendre rapidement des mesures en vue de désigner la région de Tasmanie occidentale prévue par la deuxième étape du plan de protection pour inscription sur la Liste des biens du patrimoine mondial.